

Neurey-lès-la-Demie

Le syndicat de la Croix Cassini éclate

L'Est Républicain - 25 sept. 2015 à 05:00 - Temps de lecture : 2 min

Avec La Demie et Valleriois-Lorioz, la commune avait constitué, en 1991, le syndicat intercommunal de la Croix Cassini. Ce qui, entre autres, a permis d'employer un agent technique et d'acquérir du matériel. Estimant que « les statuts n'ont jamais été actualisés et ne correspondent plus à la réalité actuelle », le conseil municipal de Valleriois-Lorioz a, dans sa séance du 23 février, demandé son retrait. Retrait qui a été accepté par le comité syndical du 24 juin, puis par la commune de La Demie et qui constituait le principal point de l'ordre du jour de la dernière séance du conseil municipal.

Présentant le sujet, le maire Sabrina Fleurot reconnaît la liberté du choix fait par la commune voisine et assure que l'emploi à 50 % de l'agent technique sera transféré à Valleriois-Lorioz. Si elle regrette une décision qui va à l'encontre de la démarche de mutualisation entre communes, elle ne s'oppose pas à cette demande.

Seul à prendre part au débat, le conseiller Gérard Gressier a préconisé une vente, avant le 31 décembre, du tracteur et de l'épareuse dont l'acquisition par le syndicat, il y a moins d'un an, a été contestée par le conseil municipal de Valleriois-Lorioz. Cet investissement serait d'ailleurs à l'origine de la rupture. La décote que M. Gressier augure importante serait, selon lui, supportée par trois communes et non par deux après cette date. Le débat s'est fait sans les données chiffrées, attendues des services fiscaux, des conditions financières du retrait.

Publicité

Aussi, cinq conseillers s'abstiennent et quatre acceptent le retrait de Valleriois-Lorioz du syndicat intercommunal. Le conseil municipal devait se prononcer avant le 24 septembre.

« Quand déciderons-nous de notre maintien dans le syndicat ? », interroge Gérard Gressier. « Nous ferons une simulation pour évaluer les coûts dans et en dehors du syndicat. Nous pourrons alors prendre une décision réfléchie, pas sur un coup de tête », lui a répondu Mme Fleurot.

Edition Vesoul - Haute-Saône

Politique



À LIRE AUSSI

Les chaussures pieds nus : La nouvelle tendance qui envahit la France (59€)

Journal Nature | Sponsorisé

Bonne nouvelle, les retraités ayant une mutuelle à +100€/Mois vont apprécier !

Meilleures Mutuelles | Sponsorisé

[En savoir plus](#)

A lire également

Les chaussures pieds nus : La nouvelle tendance qui envahit la France (59€)

Journal Nature

Lorraine. Drame sur le GR20 en Corse : un randonneur meurthe-et-mosellan n'a pas survécu

People. Le chanteur Renaud, 71 ans, s'est marié pour la troisième